

FFA-BF-M5

« Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique »

descriptif Module 5

Compétence opérationnelle

Concevoir, dans son domaine spécifique, des formations pour adultes sur le plan didactique.

Compétences travaillées et visées

- Concevoir des formations, dans son domaine spécifique, sur la base d'un plan de formation et des besoins du groupe destinataire, selon des principes propres à la formation d'adultes et en tenant compte du contexte spécifique et professionnel ; motiver ses choix.
- Utiliser différentes approches didactiques, formes d'apprentissage et moyens auxiliaires adaptés aux objectifs
- Concevoir les activités et l'interaction sociale dans le groupe d'apprenant-e-s, de sorte qu'elles favorisent les processus d'apprentissage.
- Trouver des solutions méthodologiques adaptées à des situations de formation ou d'apprentissage complexes.
- Concevoir des outils appropriés pour le transfert des apprentissages et l'évaluation des compétences ; procéder à l'évaluation.
- Choisir et utiliser, pour ses propres sessions de formation, des méthodes et outils d'évaluation en accord avec le concept d'évaluation de l'institution.
- Réfléchir à sa manière de conduire le groupe et concevoir ce rôle de manière consciente.

Contenu de la formation

Le contenu de la formation se présente à la fois sous la forme d'apports théoriques, de réflexions et échanges collectifs et en sous-groupe, de mise en situation et de confrontation des pratiques issues des domaines spécifiques des participant-e-s le tout en lien avec les compétences visées et travaillées du module.

Les thèmes abordés par ce module :

- Analyse du groupe destinataire, du public-réel et des contextes privilégiés en lien avec la conception de la formation
- Théories de l'apprentissage, principes andragogiques et modèles didactiques, l'apprenant adulte, ses besoins, motivation, spécificités et manière d'apprendre
- Conception personnelle de l'apprentissage et de la formation, réflexion sur le rôle de formateur/trice face à différentes méthodes et modèles didactiques
- Principes didactiques spécifiques au domaine en question et au secteur professionnel, formes d'apprentissage online
- Conception didactique de sessions de formation complexes : objectifs, choix des contenus, formes d'apprentissage et moyens didactiques ; ingénierie pédagogique et logique compétences
- Méthodes d'apprentissage différenciées et individualisées ; dispositifs didactiques favorisant le développement de l'autonomie ; diversité de la conception didactique et méthodologique
- Méthodes et outils pour l'évaluation des processus d'apprentissage et pour l'évaluation de l'apprentissage et des compétences
- Processus typiques de la dynamique de groupe et leurs conséquences sur la conception didactique

Public cible	En principe, le module FFA-BF-M1 ou « Certificat FSEA » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Prérequis	
Durée et modalités	<p>La formation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 41 heures de présence au cours▪ 90 heures de travail autonome▪ 16 heures de supervision (comprises et présentées dans le cadre du module 4) <p>Les 41 heures de formation comprennent 39 heures de présence au cours et 2 heures pour l'observation de la pratique (visite et entretien). Les 39 heures de cours sont réparties sur 6,5 jours non consécutifs. Chaque jour de cours comprend 6h15 de formation (pour un total de 81h15 pour les modules 4 et 5 menés conjointement).</p> <p>Les 90 heures de travail autonome requises pour le module 5 comprennent, notamment, des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière sur son propre processus de formation durant tout le processus de formation et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module. Une bibliographie ciblée ainsi que des pistes de lecture et de réflexion individualisées sont proposées par le formateur/la formatrice. La formation se déroule en petits groupe de 8 à 12 personnes (au max. 16 participants) afin de pouvoir tenir compte des contextes professionnels et de formation spécifiques des participant-e-s ainsi que de la problématique genre.</p>
Evaluation des compétences	<p>L'évaluation des compétences consiste dans l'observation de la pratique du/de la participant-e dans son contexte professionnel, effectuée par le/la formateur-trice du module, et comprend une évaluation de la planification, de la réalisation et de la réflexion réalisées par le/la candidat-e.</p> <p>L'action de formation observée dure au minimum 1 heure et doit être dispensée au moins à 3 adultes. Elle est suivie d'un entretien d'évaluation d'une heure également.</p> <p>Avant l'observation de la pratique, une documentation complète doit être fournie au formateur/à la formatrice du module.</p> <p>A l'issue de l'entretien, une réflexion écrite sur l'action de formation observée est demandée au/ à la candidat-e.</p>
Certification	<p>Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none">- au moins 80% de présence et participation active aux cours.- Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice. <p>Le certificat modulaire est un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur/Formatrice. Dans le cadre de cette vérification, un exemplaire du travail réalisé pour l'évaluation des compétences est exigé en sus du certificat modulaire. La validité du certificat modulaire pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.</p>

**Responsables
de la formation
et formateurs**

La société **AXECIB** répond entièrement de la qualité de la formation dispensée. La conduite du cours est confiée à **Pierre-Alain Lécho**t & **Catherine den Os**, tous les deux de niveau universitaire et au bénéfice de plus de quinze ans de pratique dans la formation d'adultes auprès de publics divers. Il peut être fait appel à d'autres formateurs intervenants ponctuellement selon les besoins et disposant d'un profil similaire.

Recours

Le/la candidat-e peut déposer, dans un délai de 30 jours, un recours motivé par écrit auprès des responsables de la formation.

Les responsables de la formation peuvent prendre l'une des décisions suivantes :

- a) Approbation du bien-fondé du recours (résultat de l'évaluation des acquis du module : mention « acquis »)
- b) Nouvelle évaluation par un nouvel expert
- c) Rejet du recours

Le/la candidat-e peut déposer, dans un délai de 30 jours, un recours motivé par écrit contre la décision des responsables de la formation de Commission Assurance Qualité. LA Commission AQ examine si la procédure d'évaluation était formellement correcte. La procédure de recours auprès de la Commission AQ est gratuite.